

Un sursis pour la maison Redpath ?

Conseil des monuments et sites du Québec

Numéro 128, printemps 2011

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/64373ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Conseil des monuments et sites du Québec (2011). Un sursis pour la maison Redpath ? *Continuité*, (128), 53–54.



UN SURSIS POUR LA MAISON REDPATH ?

Pour les Montréalais, le nom Redpath évoque beaucoup plus qu'une marque de sucre, un musée ou une raffinerie reconverte. Il est associé à une imposante réputation industrielle et d'entrepreneuriat. La menace de démolition qui pèse sur l'ancienne demeure familiale des Redpath soulève donc son lot d'objections.

En 1886, John Redpath a fait construire une maison de style Queen Anne d'une valeur exceptionnelle par l'architecte de renom Sir Andrew Taylor. Elle constitue aujourd'hui l'un des derniers vestiges de l'opulente époque du Mille carré doré (Golden Square Mile), quartier montréalais luxueux où s'établissaient les représentants des plus grandes fortunes canadiennes.

Le 8 novembre 2010, le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, dirigé par le maire de la ville-centre, Gérard Tremblay, a adopté une résolution de démolition de la maison Redpath et de dérogation au règlement d'urbanisme afin de permettre la construction d'une tour d'habitation d'une hauteur

démessurée de 24 mètres, soit 8 mètres au-delà de ce qu'autorise le zonage dans ce secteur. Porté par le propriétaire actuel de la maison, ce projet ne respecte pas les mesures de protection et de mise en valeur des vues sur le mont Royal adoptées ces dernières années par la Ville de Montréal et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.

Les fonctionnaires de l'arrondissement de Ville-Marie, le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM), les partis d'opposition, les organismes de sauvegarde du patrimoine montréalais ainsi qu'un grand nombre de citoyens s'opposent au projet immobilier.

En septembre, le CPM, instance consultative en matière de patrimoine, a d'ailleurs publié un document au sujet de la maison Redpath et du projet dans lequel il affirme que le propriétaire de la résidence s'est conduit en citoyen irresponsable en la laissant à l'abandon et sans protection contre les intempéries depuis qu'il l'a acquise en 1986. Il ajoute que

rien ne justifie la construction d'un édifice plus haut que ce que le zonage autorise sur cette propriété. Désirant que la partie encore existante de la maison puisse être conservée et intégrée à un projet de construction, l'organisme allait même jusqu'à recommander à l'arrondissement d'intervenir afin qu'on assure sa protection d'ici la réalisation d'un projet acceptable.

Heureusement, le 5 février dernier, le conseil d'arrondissement de Ville-Marie s'est finalement rétracté en refusant la dérogation sollicitée par le propriétaire ainsi que le projet dans sa forme actuelle. Le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) salue cette décision de l'administration montréalaise, qui a ainsi posé un geste en faveur d'un encadrement judiciaire du développement immobilier et de la préservation des acquis architecturaux et urbanistiques patrimoniaux. Mais le CMSQ demeure tout de même prudent et réaliste. Le dossier de la demeure Redpath n'est pas clos et risque encore de créer des remous. En effet, peu après



Photo : Karl Dorais Kinkaid, 2011

l'annonce de la décision municipale, le propriétaire a affirmé à des quotidiens locaux qu'il patienterait des années s'il le faut pour concrétiser son projet. Le CMSQ espère que Montréal saura rester sur sa position et continuera de travailler au profit de la protection de son patrimoine.

Desjardins et le presbytère de Saint-Gabriel

À la fin de 2010, la fabrique de la paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon, dans la région de Lanaudière, a accepté de vendre son presbytère de plus de 150 ans, situé en plein cœur du village, à la caisse populaire locale. Desjardins avait négocié l'achat de l'édifice conditionnellement à sa démolition et à un changement de zonage qui lui permettrait de construire un

bâtiment de plus grande taille pour loger son centre de services. Désireuse de voir le projet se réaliser en raison de son potentiel économique pour le milieu, la municipalité de Saint-Gabriel a consenti à modifier son zonage. Elle a cependant réalisé par la suite qu'elle devrait se doter d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

afin de protéger ce secteur patrimonial.

De leur côté, les citoyens se sont mobilisés et ont obtenu que le bâtiment, toujours sans nouvelle vocation, soit épargné. Ils ont demandé que la municipalité déménage le presbytère sur un terrain lui appartenant. Des intervenants de la Ville et de la MRC tentent quant à eux d'amener Desjardins à mieux

Photo : Clément Locat, 2010



Avis et prises de position

du Conseil des monuments et sites du Québec

intégrer son futur centre de services. Le nouveau bâtiment proposé par Desjardins ne respecte pas les caractères patrimoniaux du milieu, entre autres en raison de son gabarit disproportionné par rapport à l'environnement immédiat. Cette construction modifierait incontestablement le caractère du noyau villageois, où se trouvent encore l'église et l'ancien couvent.

Dans une lettre envoyée récemment à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, le CMSQ a exprimé son désir de voir les autorités réexaminer le projet, afin que le presbytère soit protégé et que le nouvel édifice s'insère mieux dans le noyau villageois. Il incite les instances locales à prendre en compte les impératifs du développement durable et de la pro-

tection du patrimoine dans leur réévaluation. Certes, les caisses populaires sont des acteurs majeurs du développement économique des municipalités québécoises, mais elles font rarement preuve d'une volonté d'harmoniser leurs projets immobiliers à l'identité des lieux dans lesquels ils s'insèrent.

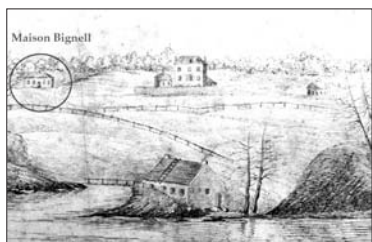
Le CMSQ croit que démolir ou déraciner un bâtiment d'intérêt

dans un noyau institutionnel villageois pour reconstruire à neuf nuit à la cohérence architecturale et urbanistique d'un milieu ainsi qu'à sa valeur historique et symbolique. Il espère donc que son appel sera entendu.

Un joyau de bois à l'abandon



Photo : Louise Mercier, CMSQ



Située dans l'arrondissement historique de Sillery à Québec (1524, côte à Gignac), la maison Bignell est une construction néoclassique fortement influencée par le palladianisme. Elle a vraisemblablement été construite en 1817, avant la villa Kilmarnock, avec laquelle elle a partagé le site jusqu'au moment de son lotissement en 1977. Selon des études récentes, il s'agirait de la plus vieille maison en bois de Sillery et de l'un des

plus anciens exemples de construction en bois à Québec. Son intérieur authentique, quoique détérioré, ajoute à l'intérêt et à la valeur de la maison Bignell.

Malheureusement, le propriétaire de ce bien patrimonial de valeur nationale – des études récentes le reconnaissent – ne l'entretient plus depuis une vingtaine d'années dans le but évident de le voir s'effondrer, à défaut de pouvoir le démolir. Une négligence qui commande une action rapide en vue d'empêcher sa disparition pure et simple. Plusieurs intervenants du milieu, dont la Ville de Québec, ont clairement reconnu la

valeur de ce patrimoine unique et demandent maintenant à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine d'agir avec célérité pour éviter le pire.

Estimant inacceptable que des propriétaires laissent périr un bien patrimonial de valeur nationale, le CMSQ a déposé une demande de classement de la maison Bignell le 3 décembre dernier auprès de la ministre Christine St-Pierre. Il espère qu'une décision rapide sera prise afin d'assurer la pérennité de ce bien qui possède une valeur collective.

Ill. : gravure de Mathew MacNider, 1817, tirée de *L'architecture et la nature à Québec au XIX^e siècle* de France Gagnon Pratte

Comités Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec

MEMBRES OUEST DU QUÉBEC

Jean Bélisle, professeur en histoire de l'art; Michel Prévost, archiviste; Louis-Guy Bégin, consultant en aménagement et patrimoine bâti; Gaétane Dufour, historienne de l'art; Stéphanie Chaumont, agente de développement culturel.

MEMBRES EST DU QUÉBEC

Pierre Larochelle, expert en milieux bâtis; Charles Méthé, consultant en muséologie; Louise Mercier, présidente du Conseil des monuments et sites du Québec; Marc Roger Labrecque, designer en architecture et d'environnement; Anne Vallières, architecte.

POUR INFORMATION :

Stéfanie Wells, agente de liaison
Comité APP, région de l'Ouest du Québec : Institut d'urbanisme
Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128
succ. Centre-Ville, local 3021, Montréal (Québec) H3C 3J7
Tél. : 514 343-7413 • Téléc. : 514 343-2042
Courriel : appouest@cmsq.qc.ca

Robert Mayrand, agent de liaison
Comité APP, région de l'Est du Québec
82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6
Tél. : 418 647-4347, poste 205 ou 1 800 494-4347 • Téléc. : 418 647-6483
Courriel : appest@cmsq.qc.ca

Les mémoires du Conseil des monuments et sites du Québec
sont disponibles au www.cmsq.qc.ca sous la rubrique Avis et prises de position.